

**DECLARATION D'IMPOT 2018**

des sociétés de capitaux (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, Sàrl), des sociétés coopératives et des communautés étrangères de personnes

Impôt cantonal et communal  
Impôt fédéral direct

Raison sociale et adresse :

N° contribuable	
Commune	
N° tél. / portable	
Adresse e-mail	
Personne de contact	

**Informations générales**

Siège principal : \_\_\_\_\_

Succursales en Suisse et à l'étranger : \_\_\_\_\_  
(Entreprises, établissements stables et immeubles) \_\_\_\_\_

But de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Date de la constitution : \_\_\_\_\_

Durée de l'exercice commercial Début : \_\_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_\_

Administration de la société Nom, prénom et adresse

- Présidence du conseil d'administration : \_\_\_\_\_

- Direction : \_\_\_\_\_

- Responsable de la tenue des comptes : \_\_\_\_\_

Effectif total du personnel au 31.12.2018 : \_\_\_\_\_

dont \_\_\_\_\_ travailleurs étrangers soumis à l'impôt à la source et \_\_\_\_\_ frontaliers.

**Indications relatives au remboursement d'un éventuel trop-perçu d'impôt**

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

**Observations**

---

---

---





F501618 JU 022

A. BENEFICE NET		2018	
		Impôt cantonal	Impôt fédéral direct
	Date de clôture →		
<b>1.</b>	<b>Bénéfice net ou perte (-) selon compte de profits et pertes de l'exercice</b>		
<b>2.</b>	<b>Corrections</b>		
2.1	<b>Charges non déductibles fiscalement débitées au compte de résultat</b>		
2.1.1	Amortissements non autorisés par l'usage commercial et frais pour l'acquisition, la fabrication ou l'amélioration d'actifs, par ex. pour constructions ou transformations, acquisitions de machines, etc. (après déduction des amortissements autorisés par l'usage commercial, selon tableau des amortissements annexé) Spécification <sup>1</sup> : _____		
2.1.2	Provisions non autorisées par l'usage commercial <sup>1</sup> _____		
2.1.3	Amortissements non autorisés sur des actifs réévalués .....		
2.1.4	Attributions à des réserves .....		
2.1.5	Distributions dissimulées de bénéfice et avantages procurés à des tiers qui ne sont pas justifiés par l'usage commercial Spécification <sup>1</sup> : _____		
2.1.6	Excédent des versements bénévoles faits à des personnes morales avec siège en Suisse et qui sont exonérées des impôts en raison de leur but de service public ou de pure utilité publique (Etat, plus de 10% du bénéfice net – IFD, plus de 20% du bénéfice net)		
2.1.7	Intérêts sur le capital propre dissimulé .....		
2.1.8	Autres <sup>1</sup> :		
2.2	<b>Produits imposables non crédités au compte de résultat</b>		
2.2.1	Disparition de la justification commerciale de provisions .....		
2.2.2	Bénéfices comptables sur la réévaluation d'immeubles ou de participations (art. 670 CO)		
2.2.3	Prestations à un prix de faveur faites aux associés ou à des personnes les touchant de près (distributions dissimulées de bénéfices) Spécification <sup>1</sup> : _____		
2.2.4	Bénéfice de liquidation .....		
2.2.5	Autres <sup>1</sup> (par ex. : corrections de valeur au sens de l'art. 62 al.4 LIFD) :		
<b>3.</b>	<b>Total des chiffres 1 à 2.2.5</b>		
<b>4.</b>	<b>Déductions</b>		
4.1	<b>Charges admises fiscalement non débitées au compte de résultat</b>		
4.1.1	Dissolution de réserves latentes imposées (rattrapage d'amortissements et de corrections de valeurs) .....		
4.1.2	Attributions à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel .....		
4.1.3	Versements bénévoles à des personnes morales avec siège en Suisse et qui sont exonérées des impôts en raison de leur but de service public ou de pure utilité publique (Etat, jusqu'à 10% du bénéfice net – IFD, jusqu'à 20% du bénéfice net) .....		
4.1.4	Autres <sup>1</sup> :		
4.2	<b>Produits non imposables crédités au compte de résultat</b>		
4.2.1	Dissolution de réserves latentes imposées (bénéfice en capital, réévaluations et dissolutions de provisions) .....		
4.2.2	Apports de capital .....		
4.2.3	Gains bruts soumis à l'impôt sur les gains immobiliers .....		
4.2.4	Autres <sup>1</sup> :		
4.3	<b>Total des déductions (chiffres 4.1.1 à 4.2.4)</b>		
<b>5.</b>	<b>Bénéfice net ou perte de l'exercice</b> (chiffre 3 moins chiffre 4.3)		
<b>6.</b>	<b>Pertes des exercices précédents</b> , somme des pertes déductibles des sept exercices précédant la période fiscale		
<b>7.</b>	<b>Bénéfice net ou perte après imputation des pertes</b> (chiffre 5 moins chiffre 6)		
<b>8.</b>	<b>Bénéfice net imposable ou perte</b> (chiffre 7 ou en cas d'assujettissement partiel selon relevé séparé ; indiquer la part jurassienne ou suisse) (2011 - 2017) selon chiffre 17.10 (399) et (498)		
<b>9.</b>	<b>Part hors canton</b> (chiffre 7 moins chiffre 8)		
<b>10.</b>	<b>Réduction pour participation en %</b> (selon formule 518)	%	%

<sup>1</sup> Si plusieurs éléments, veuillez joindre une liste séparée



F501618 JU 032

B. CAPITAL ET RESERVES APRES REPARTITION DU BENEFICE		2018
		Impôt cantonal
	Capital et réserves à la date de clôture du bilan (compte tenu de l'utilisation du bénéfice) <span style="float: right;">Jour déterminant →</span>	
11.	<b>Capital-actions, capital-participation, capital social de sociétés coopératives et de Srl versés</b> .....	
12.	<b>Réserves apparentes</b>	
12.1	Réserve légale issue du capital	
	Réserve issue d'apports de capital .....	
	Réserve pour actions propres .....	
	Autres réserves de capital .....	
12.2	Réserve légale issue du bénéfice	
	Réserve légale générale issue du bénéfice .....	
	Réserve de réévaluation .....	
	Réserve pour actions propres .....	
12.3	Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées	
	Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice .....	
	Bénéfice ou perte résultant du bilan .....	
13.	<b>Réserves latentes imposées comme bénéfice</b>	
13.1	Amortissements ou réévaluation .....	
13.2	Provisions .....	
13.3	Autres .....	
13.4	Réserves négatives .....	
14.	<b>Capital propre dissimulé</b> (voir les instructions)	
15.	<b>Total du capital imposable (au minimum le capital nominal libéré en cas de perte résultant du bilan)</b>	
16.	<b>Capital imposable dans le canton</b> (part Jura ou Suisse selon répartition intercantonale / internationale) <span style="float: right;">(699)</span>	

C. INDICATIONS SUR LES EXERCICES ANTERIEURS (Facultatif, voir guide)		Impôt cantonal	Impôt fédéral direct
17.	<b>Compensation des pertes fiscalement déterminantes</b>		
	Pertes des sept exercices précédant la période fiscale		
17.1	Exercice commercial 2011 .....		
17.2	Exercice commercial 2012 .....		
17.3	Exercice commercial 2013 .....		
17.4	Exercice commercial 2014 .....		
17.5	Exercice commercial 2015 .....		
17.6	Exercice commercial 2016 .....		
17.7	Exercice commercial 2017 .....		
17.8	Somme des pertes des exercices précédents (chiffres 17.1 à 17.7) .....		
17.9	A déduire les pertes prises en compte lors du calcul du bénéfice net imposable réalisé durant les exercices mentionnés ci-dessus .....	-	-
17.10	Solde des pertes des exercices précédents (à reporter au chiffre 6)		



F501618 JU 042

D. AMORTISSEMENTS D'ACTIFS REEVALUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS			Montant réévalué	Montant amorti
18.	Année de la réévaluation :	Désignation des actifs :		
18.1	_____	_____		
18.2	_____	_____		
18.3	_____	_____		

E. ETAT DES PROVISIONS OU RESERVES					
	Libellé	Etat au 01.01.2018	Variation 2017/2018	Etat au 31.12.2018	Intitulé du compte concerné
19.1					
19.2					
19.3					
19.4					
19.5					
19.6					
19.7					
19.8					

- Toutes les provisions doivent obligatoirement être mentionnées sous cette rubrique (y compris le ducroire).  
- Les provisions et réserves dépassant les normes fiscalement admises doivent être justifiées.

F. RESERVES DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR (ARTICLE 44a OPP2)				
Montant au 01.01.2018	Variation	Montant au 31.12.2018	Montant des cotisations annuelles au 2 <sup>e</sup> pilier, part de l'employeur	Date de versement de la contribution à la réserve

Les documents suivants doivent être joints à la déclaration d'impôt :

- formules annexes demandées dûment remplies et signées ;
- bilan et compte de résultats de l'exercice commercial 2018 ;
- annexe selon l'article 959c CO ;
- détail des passifs transitoires et des provisions ;
- détail des comptes courants actionnaires ou personnes proches de l'exercice 2018 ;
- copie des certificats de salaire des actionnaires ou personnes proches figurant sur la formule 520, ainsi que des administrateurs.

Nous attestons que les indications données sont exactes et complètes et notamment que toutes les prestations appréciables en argent en faveur des actionnaires ou personnes proches ont été dûment déclarées.

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Signature